

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 02 mars 2023 à 19h30 – Salle du conseil-

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – présents : 9 – absents/excusés : 6 dont 3 représentés.

Présents : Mesdames, Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN et Véronique MANUEL ; et Messieurs, Marcel GIRAUD-BILLOUD, Lionel NOËL, Christophe FABRE, Jean-Yves CAMACHO, Jean-François GARCIN et Robert TARQUIN

Absents et/ou excusés : Mesdames Amélie GOUTAGNY et Laurence LECUYER-HOYAUX (pouvoir à Dominique OKROGLIC) ; et Messieurs Nicolas ANTIQ, Jeffrey ARGENSON (pouvoir à Jean-Yves CAMACHO), Alain FOX-DIT-GIRARD (pouvoir à Régine BARDIN) et Frédéric GARINO.

Régine BARDIN a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : le 17 février 2023

=====
La séance est déclarée ouverte à 19h30, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2023
2. Convention de servitude ENEDIS/Commune sur la parcelle B1276
3. Avenant n°1 aux Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2021/2023
4. Subvention DETR 2023 : 1^{er} étage mairie
5. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 janvier 2023 :

Madame la Maire soumet le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La Maire explique que pour l'aérodrome, il n'est pas possible de tenir un registre avec l'identité du pilote et des passagers ainsi que le vol prévu au vu de la législation.

Convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Saint-Pons, parcelle B 1276

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise ETEC est chargée par ENEDIS de l'étude et d'effectuer des travaux sur la parcelle communale B 1276 pour une ligne électrique souterraine de 400 Volts sis Impasse de l'aérodrome.

Cette servitude est accordée à titre de compensation au propriétaire qui accepte une indemnité de 59 euros. Il convient d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention de servitude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de servitude demandée d'ENEDIS, pour le raccordement aux réseaux électrique,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention d'ENEDIS pour l'occupation de la parcelle communale B 1276 ainsi que tout document y afférant,
- **Dit** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen3 » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Avenant n°1 aux Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2021/2023

La maire explique que le coût d'opération pour le projet de la MAM est passé de 600 000 à 800 00 euros HT lors de la clause revoyure le 09 juin 2022.

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'engagement du Département depuis 2018 dans une politique de contractualisation afin de partager une stratégie de développement avec les acteurs du territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération Département, n° V-TE-1 du 21 octobre 2021, approuvant sept Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 ;

Vu la délibération n°2022/07 du 27 janvier 2022 approuvant la contractualisation avec le département des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du CDST 2021-2023 ;

Vu le contrat du territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) conclu le 9 juin 2022 ;

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2021-2023, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et le contrat portant sur le territoire qui définit la liste des opérations pour la période 2021-2023 et l'engagement des partenaires ;

Considérant la réunion de revoyure du contrat menée par le Département dans les locaux de la CCVUSP le 9 juin 2022 validant les ajouts, les ajustements et les retraits des projets du contrat initial en vue de la rédaction d'un avenant ;

Considérant l'avenant au CDST voté par le Conseil Départemental le 21 octobre 2022 et annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'avenant au Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2021-2023.
- **Autorise** Mme la Maire à procéder à sa signature ainsi que tout document y afférent.
- **Dit** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen3 » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Mr Garcin rappelle qu'il faudra placer des témoins sur les fissures sur la façade de la grange Jaubert. Il en a déjà fait part à Mr Sonza (responsable technique). A voir avec Christophe Sonza et Mr Argenson pour le planifier et il y aura sûrement besoin d'un échafaudage. Des devis ont été demandés mais au vu des prix et l'utilité d'un échafaudage (pas d'autres chantiers prévus le nécessitant), Mr Camacho propose son matériel.

Subvention DETR 2023 : 1er étage mairie

Les devis ont été réactualisés, il manque encore celui du sol. Mr Camacho rajoute que les devis ont été demandés à Mr Koch et Mr Allione.

Mme le Maire expose le chiffrage récapitulatif.

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	DEVIS
Travaux toiture désamiantage, isolation, réfection	80 774,33 €	JOHAN ARNAUD
Travaux plâtrerie, menuiserie, isolation des murs	15 531,99 €	EURL AS RENOVATION
Rénovation des sols	9 465,22 €	SAS ALLIONE ET FILS
Travaux installations électriques	21 355,90 €	INEO
Remplacement radiateurs	12 365,36 €	EQUANS
Travaux en régie	6 500 €	CHIFFRAGE REGIE
Provisions inflation	14 007,20 €	
TOTAL	160 000 €	

VU la délibération n°5 du 9 septembre 2022 sollicitant une aide financière FODAC

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux concernant la rénovation du 1^{er} étage de la mairie pour en faire des bureaux et propose un nouveau plan de financement suite à l'actualisation du coût de ce programme.

Estimatif des travaux : **160 000 € HT**

Plan de financement :

Département FODAC (6,6 %)	10 560 € HT
DETR (60 %)	96 000 € HT
Autofinancement (33,4 %)	53 440 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- de solliciter auprès de la Préfecture une aide financière à hauteur de 60 % du coût de l'opération HT au titre de la **DETR 2023**.

Questions diverses :

- **ONF :**

Mr Garcin et Mr Giraud-Billoud se sont rendus à la réunion organisée le lundi 27 février avec l'ONF et l'ARS à Digne-les-Bains. Le directeur de l'ONF, Mr Loussier a proposé un bail de location.

Le sujet a été brièvement évoqué car l'ARS a monopolisé la réunion concernant l'alimentation en eau du refuge de la Pare. Malheureusement le sujet de la reprise du gîte n'a pu être évoqué.

L'agence régionale de santé ne souhaite pas exploiter la deuxième source, pour pouvoir le faire un appel à un bureau d'étude est obligatoire pour monter le dossier.

Il faudra se rendre sur site dès que l'accès sera possible pour introduire une caméra à l'intérieur du drain (coût à prévoir de 150 euros). Il est à prévoir la mise à disposition d'une minipelle selon les résultats.

S'il n'y a pas d'eau à la source, l'alimentation sera en bouteilles y compris pour les toilettes, les douches et l'alimentation. Le refuge aura le droit de remplir des bidons uniquement pour la vaisselle et pour nettoyer les aliments.

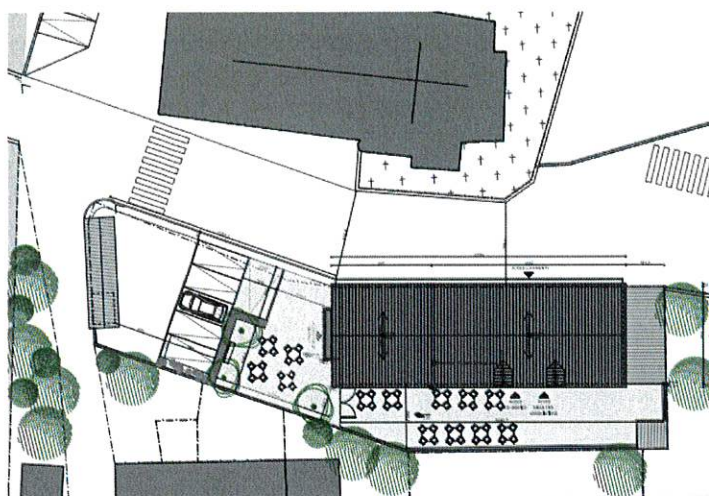
Mr Giraud-Billoud prévient qu'il y aura des contrôles par l'ARS.

Dominique Okroglic rappelle qu'il faut d'abord réaliser un état des lieux et ensuite il sera question de discuter de la gestion et la rénovation du refuge de la Pare. Ce sujet sera notamment vu avec la CCVUSP.

Mr Garcin précise que les alentours de la source manquent d'entretien, l'ARS a souligné l'importance de le faire.

- Bistrot de pays :

L'ABF, (Architecte des Bâtiments de France) après exposition des plans, donne un avis favorable et indique que c'est un beau projet. Il a proposé de faire un changement devant la bâtisse (mettre des jardinières avec un espace terrasse) ce qui a été fait. Les plans définitifs sont montrés au conseil municipal.



- Plans AMASA pour le réfectoire / MAM :

Les plans ont été expliqués lors du dernier conseil municipal, ils ont été également envoyés par mail et sont accessibles sur le drive de la mairie. L'architecte AMASA souhaite un retour suite à cette présentation.

Mr Garcin et Mme Manuel relèvent que dans le projet, il n'y ait pas prévu de menuiseries aux fenêtres, les ouvertures ne sont pas vitrées. Et que d'un point de vue énergétique et de variation de température ce n'est pas judicieux. Et en ce sens ils ne valident pas le projet

Mme Bardin souligne que ce n'est pas le projet qu'il faut rejeter mais juste faire remonter nos desideratas et rajouter les menuiseries au projet.

Mme la Maire rappelle que la toiture et la charpente sont dans un bon état et que ces éléments ne seront pas changés, ce qui réduit fortement le coût de rénovation. Le budget prévisionnel fourni par AMASA est de 748 806, 96 euros HT (l'estimation globale des travaux envoyés par Amasa).

Une réunion va être organisée pour lister les retours et remarques à remonter à l'architecte.

Mr Garcin demande quel chauffage est prévu et si un avis ingénieur technicien a été fait.

Mme Okroglic soumet l'idée de mettre du photovoltaïque sur la toiture si c'est réalisable.

Mme Manuel explique que sur les ardoises la pose de photovoltaïque n'est pas possible.

Mme Bardin informe que le SDE04 a effectué une visite le jeudi 23 février pour réaliser une pré-étude des possibilités d'installer du photovoltaïque sur les bâtiments communaux. Un rapport va être envoyé suite à cette visite.

- Commission de contrôle des listes électorales :

La préfecture à fixer la date de transmission de la liste des personnes pour la commission de contrôle des listes électorales au 31 mars 2023.

Mme Guiu, Mme Allegre et Mr Giraud-Billoud renouvellent leur candidature jusqu'en 2026. Le renouvellement de la commission a été confirmé par mail à la préfecture le 01/02/23.

La préfecture conseille fortement d'avoir un suppléant pour le délégué administration et le délégué du tribunal. Elle suggère de proposer à des retraités, des anciens élus, des membres d'associations ou tout autre personne originaire de Saint-Pons ou connaissant bien les habitants. Avoir des suppléants n'est pas obligatoire.

- B Contact :

Une petite modification a été apportée au contrat, celui a été avisé par Maître Olivier.

Mr Garcin demande si l'entretien est compris dedans, ce qui est le cas. Mme Bardin trouve que le prix est un peu élevé. La maire souligne qu'au vu des problèmes rencontrés avec orange, il est important de pouvoir avoir un référent joignable et disponible (qui puisse venir sur place), elle approuve ce contrat.

- Nelly Mathieu :

Suite au courrier de la Sous-Préfecture concernant la convention d'occupation du domaine public pour le camion itinérant de coiffure. La convention reste la même, le seul point qui change est la durée du contrat. Une occupation temporaire du domaine public ne peut pas être en reconduction tacite. La convention est donc faite pour une année et elle devra être renouvelée chaque année si la commune et Mme Mathieu le souhaitent.

- Lidl :

Mme la Maire rappelle le contexte : deux recours ont été déposés contre l'agrandissement de Lidl par Casino et Carrefour pour concurrence déloyale envers les petits commerçants de la vallée. Elle s'est rendue à la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) à Paris le jeudi 23 février 2023 pour exposer des arguments pour défendre le projet. L'avis de la CNAC est favorable à une voix près.

- Conseiller Municipal, Frédéric Garino :

Frédéric Garino ainsi que sa famille remercient tout le monde pour la carte de rétablissement ainsi que Mr Camacho pour le déneigement. Il vous fait part d'une amélioration au niveau de sa santé.

- Ecole :

Mme Goutagny s'excuse de son absence, elle a fait un résumé du conseil d'école du mardi 28 février à Mme Manuel.

Véronique Manuel transmet la demande de Mme Foulon, directrice de l'école de Saint-Pons, qui souhaite une réponse écrite concernant le voyage en Italie. Mme le Maire répond qu'une

réponse par mail a déjà été faite auquel Mme Foulon a répondu. Mme Cohard (secrétaire de mairie) lui renverra la correspondance par mail.

L'inspecteur départemental fera part de sa présence lors de son prochain déplacement.

La directrice d'école demande si la commune peut participer financièrement au renouvellement du matériel de ski de fond comme la mairie de Jausiers.

Elle regrette de ne pas avoir pu participer à l'élaboration de l'article concernant l'école sur le bulletin municipal. Il est rappelé que c'est un bulletin de la commune donc géré par les conseillers municipaux.

Le dortoir devient trop petit, la proposition d'agrandissement n'étant pas envisageable, Mme Manuel propose l'achat de lits superposés adaptés aux maternelles.

Une liste de travaux pour l'école va être communiquée prochainement.

Pour le voyage en Italie, l'ATSEM remplira ses fonctions à l'école pour accueillir les maternelles n'allant pas au voyage. S'il manque de personnel encadrant, il pourra être envisagé de proposer à Mme Godin ou Mme Capelle. Véronique Manuel précise que plusieurs parents encadreront le voyage.

Mr Tarquin relève qu'il ne trouve pas judicieux de faire partir les maternelles en Italie par rapport à leur âge et doute de l'intérêt que cela peut leur apporter.

Suite à la demande de Mme Gaudel (ATSEM) un rdv avec Mme la Maire est prévu le mercredi 22 mars à 10h00. Mme Okroglic rappelle que la mairie a acheté du matériel adapté suite aux avis du CDG04 pour adapter le poste de l'ATSEM. Mme Bardin explique que la solution d'embaucher du personnel pour le ménage ou autre entraînera une augmentation du budget du personnel notamment les charges salariales.

Tour de table :

Commission finances : La commission finances aura lieu vendredi 10 mars 2023 à 18h00 à la mairie.

Mme Bardin dit aux élus de faire un retour avant cette date pour pouvoir inscrire leurs demandes au budget.

Terrain communal : Mr Nicolas Jean souhaite n'acheter que la parcelle d'en bas. Mme la Maire lui a fait un retour car elle souhaite de préférence vendre le lot (les deux parcelles). Mme Bardin pense que le terrain du milieu (environ 2000m²) reste encore intéressant à la vente.

Mme la Maire a rencontré Mr Fortoul (savonnerie) et lui a proposé ces deux terrains pour son projet mais, ils se situent trop loin de la départementale et manque de visibilité pour le projet envisagé par Mr Fortoul.

Mr Colombat entrepose toujours du matériel sur l'espace de retournement. Mr Argenson va s'y rendre pour faire un constat et un courrier lui sera envoyé.

Colas : Maitre Olivier est en charge du dossier, elle a déjà rédigé un projet de réponse à la révision des tarifs de leur devis. Pour rappel dans le contrat, les révisions sont à faire uniquement le 1^{er} janvier.

Urbanisme : Mme la Maire a rencontré Mr et Mme Challier pour un projet d'urbanisme. Elle leur a expliqué les déclarations à faire et de se rendre en mairie auprès de la secrétaire en charge de l'urbanisme pour plus de renseignements.

Ils souhaitent faire un forage pour l'arrosage du jardin, Mme Okroglic explique qu'au vu de la sécheresse récurrente depuis quelques années et du manque d'eau ceci n'est pas judicieux.

ONF : Un devis a été effectué par l'ONF pour délimiter la parcelle communale en limite de propriété avec Mr Signoret. Le conseil municipal accepte le devis de l'ONF de 416,04 euros.

Mr Tarquin ira à la réunion du Steprim (prévention risques en montagne) le lundi 6 mars à 9h30 à la mairie de Jausiers.

Il a essayé de contacter Solidarität concernant leur projet d'épicerie solidaire mais à ce jour, il n'a pas eu de retour.

Mr Garcin souhaiterait participer à l'entretien avec Mme Brun (06/03/2023 à 9h00) concernant son projet d'élevage.

La séance est levée à 21h20.

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC

Secrétaire de séance
Régine BARDIN

